

Vacances d'été : n'oublions pas les personnes handicapées mentales !

Paris, le 22 juin 2016

Premier organisateur de séjours de vacances adaptées en France, l'Ufcv s'apprête à faire partir en vacances près de 6 000 adultes, enfants et adolescents déficients intellectuels cet été et pourtant, alors que le droit aux vacances est un droit universel, seulement 23% des adultes en situation de handicap mental partent en vacances chaque année. Gros plan sur une injustice dont personne ne parle.

UN DROIT AUX VACANCES INSCRIT DANS LA LOI

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances inscrit le principe d'une accessibilité généralisée pour les personnes handicapées, quel que soit leur handicap. En France, 700 000 personnes sont porteuses d'un handicap mental. Le handicap mental se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication, de décision... dont les origines sont très diverses. La personne handicapée mentale est donc un individu à part entière confronté à plus de difficultés mais connaissant les mêmes besoins que tout le monde, disposant des mêmes droits et devoirs que tous.



Séjour de vacances Ufcv à Laroques © T.Vincent

UNE AIDE AU FINANCEMENT DES VACANCES TROP FAIBLE

Aujourd'hui on estime que seulement 160 000 adultes en situation de handicap mental peuvent partir en vacances adaptées organisées chaque année. Les raisons sont multiples mais majoritairement économiques avec des aides aux financements insuffisantes pour des séjours de vacances soumis à des coûts et des contraintes toujours plus élevés.

LES VACANCES, UN MOYEN DE FAIRE CHANGER LE REGARD SUR LE HANDICAP

Et pourtant, les bienfaits des vacances pour ces personnes fragilisées sont connus et évidents : ouverture et stimulations intellectuelles et physiques grâce à la découverte de nouvelles activités et la rencontre avec des personnes en dehors du champ habituel de la famille ou des personnels encadrants professionnels. Car les séjours de vacances adaptées sont aussi un moyen formidable de faire changer le regard de la société sur le handicap mental. En favorisant les rencontres, les sorties, la participation à des activités culturelles, de loisirs, ils deviennent un puissant vecteur de socialisation et de mixité des publics.

L'INCLUSION DES PERSONNES HANDICAPEES MENTALES, ENCORE UN LONG CHEMIN A PARCOURIR

Beaucoup reste à faire pour que la société française accorde aux personnes handicapées une pleine intégration. Et si plus d'un Français sur deux considère qu'une meilleure connaissance du handicap mental permettra une plus grande intégration, et que celle-ci passe par plus d'interactions avec des personnes handicapées mentales, force est de constater que dans la réalité ces deux mondes ont bien des difficultés à se rencontrer. Or, les séjours de vacances, au même titre que l'accès au travail, sont un excellent moyen de rencontres et d'échanges et donc d'intégration.

L'Ufcv est une association nationale reconnue d'utilité publique. Son projet social repose entre autres sur la volonté de combattre les inégalités. Ses actions s'adressent à tous les publics, notamment fragilisés, adultes et enfants en situation de handicap mental.

L'Ufcv a organisé le 2 février 2016 le 1er colloque en France traitant des vacances et du handicap mental.

Pour en savoir plus : colloque-vacances-handicap.ufcv.fr